

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT**N ° II-CF2470**

présenté par

Mme Thomin, M. Barusseau, M. Delautrette, M. Dufau, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Eskenazi, M. Fégné, M. Roussel, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Faure, Mme Froger, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	15 000 000	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	15 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés socialistes et apparentés vise à abonder de 10 000 000 euros les crédits de l'action « Action interministérielle de la mer » afin de renforcer les moyens alloués à la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA).

La DGAMPA constitue l'administration de référence pour la politique maritime de l'État. L'efficacité de son action repose sur le maillage territorial assuré par les directions interrégionales de la mer (DIRM), qui constituent ses relais opérationnels. Présentes dans les grands bassins maritimes métropolitains, les DIRM assurent la mise en œuvre concrète des politiques publiques maritimes : elles participent aux opérations de surveillance et de sauvetage, au contrôle des pêches, à la sécurité des navires, ainsi qu'à la gestion du service des phares et balises, dont elles entretiennent le patrimoine technique et historique sur l'ensemble des côtes françaises. Face à l'augmentation du trafic maritime et à la multiplication des aléas climatiques, elles jouent également un rôle central dans la prévention et la gestion des risques environnementaux, notamment les marées noires, assurant ainsi la protection des côtes et des écosystèmes marins.

Les DIRM, via le service public des phares et balises, entretiennent un patrimoine maritime vivant, véritable outil au service de la sécurité maritime. Son entretien, sa modernisation et sa valorisation

nécessitent des moyens humains et financiers adaptés, que la DGAMPA doit pouvoir mobiliser pour garantir à la fois la sécurité maritime, la continuité du service public et la préservation d'un patrimoine maritime unique au monde.

Dans un contexte de renforcement des enjeux maritimes – sécurité des approches, transition écologique des flottes, développement des énergies marines renouvelables, résilience des filières halieutiques – il est indispensable de conforter les capacités d'action de la DGAMPA et de ses services déconcentrés.

Pour être recevable, cet amendement modifie les crédits (en AE et CP) de la manière qui suit :

– L'action 04 « Action interministérielle de la mer » du programme 205 « Affaires maritimes, pêche et aquaculture » est abondée de 15 000 000 d'euros.

– Les crédits de l'action 07 « Pilotage, support, audit et évaluations » du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » sont diminués à hauteur de 15 000 000 d'euros.

Nous proposons ce transfert de crédit pour respecter les règles imposées par l'article 40 mais nous ne souhaitons pas réduire les crédits du programme 217 et proposons que le Gouvernement lève le gage.